

Groupe

Pierre & Vacances
CenterParcs

LA RÉSERVATION REQUEST

(coup par coup, à la carte)

C'est un accord de partenariat simple et souple, qui permet à vos salariés de choisir librement sur l'ensemble de nos catalogues. Pierre & Vacances et Maeva vous proposent plus de 100 destinations (300 résidences) à la mer, à la montagne, à la campagne, en ville... En Espagne, en Italie, aux Antilles.

Cette formule permet à vos salariés de réserver le séjour, la date, la résidence et le type d'appartement les mieux appropriés à leurs goûts et budgets.

POINTS FORTS

Nos destinations s'adaptent à chaque style de vacances, elles offrent de multiples prestations, telles que la restauration, les clubs enfants, les stages sportifs...

- Vous bénéficiez d'une réduction allant jusqu'à 25% selon la période, la durée de séjour ou le site retenu.
- Pas d'engagement financier, de minimum à réaliser ni d'avance de trésorerie. Vous ne payez que ce que vous consommez.
- Dans le cadre de l'accord de partenariat, nous vous fournissons les brochures et les supports de promotions nécessaires pour établir votre information auprès de vos salariés ; ainsi que l'accès à la réservation en ligne par internet.
- Internet vous offre des promos exclusives, les catalogues consultables en ligne, les frais de dossier réduits.
- Internet permet à vos salariés de construire leur séjour, effectuer des visites virtuelles, poser une option ou effectuer une réservation ferme.

COMMENT RÉSERVER

Dès que vous aurez pris la décision de partenariat, il sera attribué à votre société un code partenaire.

- Pour réserver rien de plus simple.
- 1/ Votre salarié nous téléphone (ou se connecte sur le site internet dédié aux collectivités).
 - 2/ Selon sa demande nous lui accordons soit une option valable 5 jours (qu'il pourra régler par chèque ou chèques vacances), soit il confirme directement sa réservation (par carte bancaire).
 - 3/ Lorsque le solde de la réservation est versé, votre salarié recevra un carnet de voyages.

CLÉS DE LA RÉUSSITE

Celles-ci dépendent en grande partie :

- De l'importance de la subvention que vous accorderez à vos salariés. Plus elle sera importante, plus le succès sera grand.
- De la bonne diffusion de l'information : intranet C.E., bulletins de paie, affichage panneaux C.E.
- D'un interlocuteur privilégié au sein de votre collectivité, chargé du relais des différentes informations.

Pierre & Vacances



maeva

